

37940 - Un enseignant se passe du jeûne pour pouvoir élever sa voix

La question

Mon travail d'enseignant m'amène à élever ma voix et je ne peux pas boire pendant le jeûne. Ce qui me crée de grandes difficultés. Je dois boire, mais je n'ai pas besoin de manger pour maintenir ma voix. C'est pourquoi je ne jeûne pas pendant les heures d'enseignement et j'effectue le jeûne de rattrapage pendant les vacances de Noël. J'espère que vous me direz si c'est permis...

La réponse détaillée

Le jeûne du mois de Ramadan est un des piliers de l'Islam, une des devoirs édictés par la religion. Aussi, il n'est pas permis au musulman de le négliger. S'il y a conflit entre les intérêts religieux et les intérêts profanes, la priorité doit être donnée aux premiers. Ou bien vous essayer de concilier le travail et le jeûne – ce qui est facile s'il plaît à Allah – puisque les enseignements musulmans ont toujours jeûné, ou bien vous prenez pendant ce mois un congé non rémunéré, afin de pouvoir jeûner. Se référer à la question n° [12592](#).